

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
<ul style="list-style-type: none"> Déclaration TVS et taxe à l'essieu Janvier PAC - Solde aides bovines Janvier Demande dégrèvement de taxes foncières pour les JA 31 janvier 	<ul style="list-style-type: none"> PAC - Aides couplées végétales + Aides à l'assurance récolte Février Déclaration TVA AGRI trimestrielle 4^e trimestre 5 février Déclaration des revenus de capitaux mobiliers 15 février 	<ul style="list-style-type: none"> + PAC - Aide veaux bio et sous la mère + Aides bio (CAB & MAB) et MAEC Mars Acompte IS 15 mars 	<ul style="list-style-type: none"> Ouverture site Chorus Pro pour demande de remboursement TIC année précédente 1er avril Ouverture site Télépac 1er avril 	<ul style="list-style-type: none"> Déclaration annuelle des résultats BA (IR) - BIC (IR) - BNC - SCM - SCI (IR) 3 mai + Déclaration TVA AGRI annuelle 31/12 + Paiement taxe ADAR 3 mai Déclaration TVA AGRI trimestrielle 1^{er} trimestre 5 mai Déclaration PAC 15 mai 	<ul style="list-style-type: none"> Acompte IS 15 juin Option à la MSA N-1 (avec effet au 01/01 de l'année) 30 juin
Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
	<ul style="list-style-type: none"> Déclaration de TVA AGRI trimestrielle 2^e trimestre 5 août 	<ul style="list-style-type: none"> Acompte IS 15 septembre 	<ul style="list-style-type: none"> PAC - Acompte aides découplées, animales et ICHN 15 octobre Paiement des taxes foncières 15 octobre Paiement de l'assurance récolte liée à la PAC 31 octobre 	<ul style="list-style-type: none"> Déclaration TVA AGRI trimestrielle 3^e trimestre 5 novembre Date dépôt en DDT du formulaire de contrat d'assurance récoltes 30 novembre Renonciation option MSA N-1 pour effet au 01/01 de l'année suivante 30 novembre 	<ul style="list-style-type: none"> PAC - Solde aides découplées, aides ovines et caprines + solde ICHN 15 décembre Acompte IS 15 décembre



Tout au long de l'année

5 du mois	10e jour ouvrable chaque mois	15 de chaque mois	31 de chaque mois	À tout instant
<ul style="list-style-type: none"> Déclaration TVA AGRI à l'exercice comptable 	<ul style="list-style-type: none"> Déclaration EMEBI et DES du mois précédent 	<ul style="list-style-type: none"> DSN du mois précédent (entreprises de moins de 50 salariés) Prélèvement mensuel à la source de l'impôt sur le revenu Solde IS - dans les 3 mois suivant la date de clôture 	<ul style="list-style-type: none"> Déclaration annuelle des résultats (IS) - dans les 3 mois suivant la date de clôture 	<ul style="list-style-type: none"> Déclaration des biens immobiliers à chaque changement de situation DPAE (Déclaration préalable à l'embauche) au plus tôt 8 jours avant l'embauche Changement de situation fiscale personnelle : 60 jours suivant l'évènement